



**Confédération
CSN des syndicats nationaux**

Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux

au Comité permanent des finances

dans le cadre des consultations prébudgétaires en
vue du budget 2025-2026

Le 30 juillet 2024

Confédération des syndicats nationaux
1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Avant-propos

Nous remercions le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de nous offrir l'occasion de donner notre avis dans le cadre de la consultation sur le budget 2025-2026.

Fondée en 1921, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) est la première grande centrale syndicale québécoise. Composée de près de 1 600 syndicats, elle défend plus de 330 000 travailleuses et travailleurs de tous les secteurs d'activité sur l'ensemble du territoire. Elle prend part à plusieurs débats de fond de la société québécoise et canadienne pour une société plus solidaire, plus démocratique, plus équitable et plus durable.

Recommandations

1. Le gouvernement doit persister dans la mise en œuvre d'une politique fiscale et budgétaire progressiste, ce qui implique la réalisation de faibles déficits budgétaires en proportion du PIB, puisque cela permet de répondre aux besoins de la population du Canada et du Québec.
2. Le gouvernement doit s'assurer que les investissements du nouveau Plan du Canada sur le logement soient dirigés en priorité vers la satisfaction des besoins des ménages à faible revenu, qui sont durement frappés par l'augmentation des coûts des loyers et la pénurie de logements. Cela passe par une augmentation significative de la part des logements hors marché dans le parc immobilier canadien.
3. La réforme du régime d'assurance-emploi doit se traduire par les éléments suivants en priorité : régler de manière adéquate et permanente le problème du « trou noir »; établir une norme d'admissibilité universelle basée sur un critère hybride d'heures et de semaines assurables; permettre le cumul des prestations spéciales et des prestations régulières; limiter les exclusions aux prestations.
4. Le gouvernement fédéral doit mettre en place une stratégie globale de financement à long terme permettant d'élargir le nouveau régime public et universel d'assurance médicaments à toutes les catégories de médicaments sans céder aux demandes des provinces concernant le droit de retrait inconditionnel avec pleine compensation financière.
5. Le gouvernement doit mettre en œuvre une vision de l'immigration plus inclusive, plus respectueuse de la dignité des personnes immigrantes et plus structurante pour notre société et les milieux de travail. Il doit aussi s'attaquer aux facteurs contribuant à la précarité des statuts et à la vulnérabilité des personnes.
6. Le gouvernement fédéral doit rétablir le financement de l'entente sur le développement du marché du travail (EDMT) et de l'entente sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO).
7. Le gouvernement doit mettre en œuvre de nouveaux moyens financiers et fiscaux de manière à soutenir les médias et à identifier un mode de financement prévisible et durable pour CBC/Radio-Canada.

1. Gestion des finances publiques

Depuis son arrivée au pouvoir en 2015, le Parti libéral du Canada a choisi de ne pas se donner de cible de retour à l'équilibre budgétaire, préférant réaliser de faibles déficits budgétaires annuels en proportion du PIB, de façon à investir davantage dans la société canadienne, qu'il s'agisse de développement économique durable ou de politique sociale. La CSN cautionne ce choix, puisque sous certaines conditions, un gouvernement peut effectivement pratiquer une politique fiscale expansionniste sans que cela se traduise par une augmentation du poids de la dette par rapport au PIB.

Dans le récent budget, le gouvernement estime que si les déficits budgétaires sont limités à 1 % en moyenne, le ratio de la dette fédérale au PIB et le ratio du service de la dette au PIB demeureront sur leur trajectoire descendante et resteront historiquement faibles. Le gouvernement fédéral justifie ainsi sa politique fiscale progressiste face à un Parti conservateur qui présente le retour à l'équilibre budgétaire comme une fin en soi, faisant ainsi abstraction des défis qui confrontent la société canadienne.

La CSN encourage le gouvernement à persister dans la mise en œuvre d'une politique fiscale et budgétaire progressiste qui permet de répondre aux besoins de la population du Canada et du Québec.

2. Crise du logement

Une crise du logement se développe depuis plusieurs années au Canada, et le gouvernement fédéral a tardé à réagir. Mais il a effectué un virage majeur récemment en déposant le Plan du Canada sur le logement. Ce plan prévoit la création de 2 millions de logements additionnels au-delà des 1,87 million de logements dont la construction est déjà attendue d'ici 2031.

Le gouvernement devra s'assurer que les investissements soient dirigés en priorité vers la satisfaction des besoins des ménages à faible revenu, qui sont durement frappés par l'augmentation des coûts des loyers et la pénurie de logements. Pour cela, le gouvernement fédéral, avec les autres ordres de gouvernement, doit lancer un grand chantier pour augmenter de façon significative le nombre de logements hors marché (HLM, coopératives et OSBL d'habitation, etc.). Rappelons que le Canada fait figure de parent pauvre en matière de logements hors marché, puisque ceux-ci ne représentent que 5 % du parc immobilier, contre 14 % en France, 16 % au Royaume-Uni et 40 % en Suède.

3. Assurance-emploi

Avec les autres centrales syndicales du Québec, la CSN a déjà eu l'occasion de présenter ses propositions d'améliorations du régime d'assurance-emploi au gouvernement. Dans ce mémoire, nous mettons l'accent sur quatre recommandations :

a. Régler de manière adéquate et permanente le problème du « trou noir » pour les travailleuses et les travailleurs des industries saisonnières

Premièrement, le projet pilote dédié aux régions fortement touchées par le travail saisonnier devrait offrir jusqu'à 15 semaines de prestations supplémentaires.

Deuxièmement, l'identification du travail saisonnier devrait passer par l'ajout d'un nouvel identifiant sur le relevé d'emploi pour les employeurs des industries saisonnières ou encore pour une mise à pied saisonnière.

Troisièmement, pour le calcul des prestations, ce sont les 12 meilleures semaines de rémunération qui devraient être utilisées.

b. Établir une norme d'admissibilité universelle basée sur un critère hybride d'heures et de semaines assurables

Les centrales syndicales proposent une norme hybride d'admissibilité : 420 heures ou 12 semaines de travail assurables. Une semaine de travail devrait équivaloir à 14 heures travaillées au minimum.

c. Permettre le cumul des prestations spéciales (incluant les prestations RQAP) et des prestations régulières

Actuellement, le régime ne permet pas de cumuler différents types de prestations au-delà d'un total de 50 semaines. Cela est discriminatoire envers les femmes prestataires du RQAP qui perdent leur emploi durant leur congé de maternité ou leur congé parental. Afin de remédier à cette situation, il y a lieu de prolonger la période de prestation afin de permettre le versement des prestations spéciales sans affecter le versement des prestations régulières.

d. Limiter les exclusions aux prestations : considérer l'exclusion pour fin d'emploi invalide (départ volontaire et congédiement pour inconduite) uniquement sur le dernier emploi occupé

Actuellement, lorsqu'une personne bénéficie de prestations régulières, il peut être risqué d'essayer un nouvel emploi. Si la personne décide de quitter volontairement cet emploi, les heures de travail accumulées pendant la période de référence sont « effacées » et ne pourront pas servir dans le cadre des demandes de prestations ultérieures. Aucune exclusion ne devrait être reportée à une période subséquente de prestation.

4. Assurance médicaments

Avec d'autres organisations québécoises, la CSN a déjà eu l'occasion de se prononcer sur les améliorations possibles au projet de loi C-64 dans le cadre des travaux du Comité permanent de la santé. Voici quelques-unes de nos recommandations :

- Nous demandons que la gratuité des médicaments s'applique à tous les médicaments qui seront couverts par une éventuelle liste nationale.
- Nous demandons qu'une stratégie globale de financement à long terme soit mise en place rapidement en vue d'instaurer un régime public et universel et couvrir toutes les catégories de médicaments, et ce, en concertation avec les provinces et les territoires.

- Nous demandons que le financement d'un éventuel régime d'assurance médicaments tienne compte de la capacité de payer de chacun et de chacune et assure une contribution des employeurs.
- Nous demandons au gouvernement fédéral de ne pas céder aux demandes des provinces concernant le droit de retrait inconditionnel avec pleine compensation financière.

5. Travailleurs étrangers temporaires (TET) et personnes vivant sans statut

Les centrales syndicales du Québec, dont la CSN, défendent une vision de l'immigration plus inclusive, plus respectueuse de la dignité des personnes immigrantes et plus structurante pour notre société et les milieux de travail. Elles souhaitent aussi s'attaquer aux facteurs contribuant à la précarité des statuts et à la vulnérabilité des personnes. Conséquemment, le gouvernement canadien devrait notamment donner suite aux recommandations suivantes :

- Assurer un plein accès aux protections offertes par les lois du travail à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs présents sur le territoire du Canada, sans discrimination fondée sur leur statut migratoire ou sur l'absence d'un permis de travail, et notamment quant à l'admissibilité au régime d'assurance-emploi.
- Abolir le permis de travail nominatif du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) lié à un seul employeur (permis de travail fermé) et le remplacer par un permis ouvert qui n'est pas limité au secteur d'activité ou à une région.
- Assurer un financement adéquat et régulier aux provinces et aux organisations de la société civile pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes, et la protection et la défense de leurs droits, notamment les droits du travail.

6. Financement des ententes sur le marché du travail

Le gouvernement canadien a choisi de sabrer 625 M\$ en 2024-2025 à l'échelle pancanadienne dans les deux ententes fédérales-provinciales sur le marché du travail et la main-d'œuvre. La part du Québec dans ces compressions est de 145 M\$.

Le désengagement du gouvernement fédéral à l'égard de ces transferts aux provinces est inexplicable, alors que ces investissements sont clairement un des moyens à privilégier pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre et au problème de faible croissance de la productivité de l'économie canadienne. Plusieurs raisons militent pour le rétablissement du financement de l'entente de développement du marché du travail (EDMT) et de l'entente de développement de la main-d'œuvre (EDMO).

7. Financement des médias

Médias privés

Lors des dernières années, les revenus publicitaires ont été progressivement accaparés par les multinationales du numérique, mettant à mal le modèle économique des médias d'information, d'où l'accélération des fermetures d'entreprises et des licenciements.

Dans le contexte actuel, les gouvernements sont les seuls acteurs ayant la capacité de compenser les médias d'information pour la disparition quasi complète de leurs revenus publicitaires et de garantir le droit à l'information des citoyens. La CSN et la FNCC-CSN proposent que le gouvernement mette de l'avant les mesures suivantes :

- Étendre le crédit d'impôt sur la masse salariale des salles de rédaction de la presse écrite aux salles de rédaction radio et télé.
- Mise sur pied d'un fonds réservé au soutien de l'information locale, régionale et nationale financé par un infofrais de 2 % sur les achats d'appareils munis d'un écran ainsi que sur les services Internet et mobiles.
- Mettre en place un incitatif fiscal permettant aux annonceurs de déduire le double de leurs dépenses effectuées auprès des médias d'information locaux.
- Adoption par le gouvernement d'une politique d'achat publicitaire responsable en appui aux médias d'information.

CBC/Radio-Canada

Comme les médias du secteur privé, CBC/Radio-Canada est durement affectée par la concurrence des multinationales du numérique pour les revenus publicitaires. Le pourcentage des dépenses de la société d'État qui sont financées par des revenus privés est passé de 41 % en 2014 à 27 % en 2023, ce qui a occasionné des déficits structurels lors des dernières années.

Récemment, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé la mise sur pied d'un comité consultatif sur l'avenir de CBC/Radio-Canada, initiative que la CSN et la FNCC-CSN saluent. L'objectif du comité est d'identifier les mesures à prendre afin de consolider et de renouveler le mandat du diffuseur public pour lui permettre de continuer d'exercer ses importantes fonctions sociales, culturelles et démocratiques. Compte tenu du contexte, il apparaît incontournable que le comité identifie un mode de financement prévisible et durable pour assurer la pérennité de CBC/Radio-Canada.